



Succession suite à un testament

Par **soso6411**, le **08/08/2015** à **11:17**

bonjour, mon pere vient de decede, il avait fait un testament pour diviser la maison en trois puisque trois enfants et pour faire 3 lots. les lots non pas tous la meme valeur mais il a fait en sorte que la part reservataire de chacun soit respectee. celui qui a le lot le plus evaluer aura t il une soulte à payer aux autres? et si oui comment est ce calculé? ne tient on pas compte de la derniere volonte du defunt? ma mere est toujours vivante et il lui a leguer l usufruit de tous les biens. Mon avocat me parle de la reserve pour maman, je comprend pas pour moi elle n a pas droit à la reserve puisque nous sommes trois enfants et qu elle a l usufruit.

Pouvez vous m expliquer un peu tout ça . s il vous plait.

Merci de vos reponses